

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2023 A 20 H**

Date des convocations : 13 mars 2023

Étaient présents : BUCHEIX Daniel, BULLE Sophie, FRELET Pascal, LOONIS Clothaire, MILLON Pierre, SIMERAY Arnaud.

Absents excusés : DELGRANDE STEFANI Léa a donné procuration à BULLE Sophie, VIENNET Julien.

Quorum : 6 présents sur 8, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : BULLE Sophie, désignée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Ordre du Jour :

- Approbation des comptes administratifs 2022,
- Approbation des budgets primitifs 2023,
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023,
- Demande de prêt auprès de la Banque des Territoires pour l'interconnexion AEP avec Pontarlier,
 - Présentation DP,
 - Prix du M3 d'eau pour maîtriser le budget eau,
- Signature des conventions avec ENEDIS pour la desserte en électricité des Champs Patets,
- Questions diverses.

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 :
COMPTE ADMINISTRATIF « BOIS M57 » :**

Section Fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	-22 024.46 €	Dépenses	- 5 000.71 €
Recettes	+43 556.94 €	Recettes	+ 2 100.20 €
Excédent 2022	+ 21 532.48 €	Déficit 2022	- 2 900.51 €
Excédent reporté 2021	+ 2 934.95 €	Déficit reporté 2021	- 1 991.00 €
Affectation	- 1 991.00 €		
Excédent cumulé 2022	+ 22 476.43 €	Déficit cumulé 2022	- 4 891.51 €

Excédent global 2022 : + 17 584.92 €

Les membres du Conseil approuvent, à l'unanimité (6 voix pour, le Maire ne participant pas au vote), le Compte Administratif 2022 «BOIS M57» qui est en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie et décident d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement, comme suit :

- compte 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement 17 584.92 €
- compte 1068 Excédents de fonctionnement 4 891.51 €
- compte 001 Solde d'exécution d'investissement reporté 4 891.51 €

COMPTE ADMINISTRATIF « EAU M49 » :

Section Fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	-10 201.93 €	Dépenses	- 14 219.95 €
Recettes	+24 109.38 €	Recettes	+ 11 823.00 €
Excédent 2022	+ 13 907.45 €	Déficit 2022	- 2 396.95 €
Excédent reporté 2021	+ 11 832.47€	Excédent reporté 2021	+ 33 139.47 €
Excédent cumulé 2022	+ 25 739.92 €	Excédent cumulé 2022	+ 30 742.52 €

Excédent global 2022 : + 56 482.44 €

Les membres du Conseil approuvent, à l'unanimité (6 voix pour, le Maire ne participant pas au vote), le Compte Administratif 2022 « EAU M49 » qui est en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie et décident de reporter l'excédent de fonctionnement et d'investissement au budget primitif 2023, comme suit :

- compte 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement 25 739.92 €
- compte 001 Excédent antérieur reporté d'investissement 30 742.52 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 « COMMUNE M14 » :

Section Fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	-83 430.29 €	Dépenses	- 10 023.69 €
Recettes	+115 132.69 €	Recettes	+ 45 653.82 €
Excédent 2022	+ 31 702.40 €	Excédent 2022	+ 35 630.13 €
Excédent reporté 2021	+ 64 559.38 €	Déficit reporté 2021	- 26 959.38 €
Affectation	-26 959.38 €		
Excédent cumulé 2022	+ 69 302.40 €	Excédent cumulé 2022	+ 8 670.75 €

Excédent global 2022 : + 77 973.15 €

Les membres du Conseil approuvent, à l'unanimité (6 voix pour, le Maire ne participant pas au vote), le Compte Administratif 2022 « COMMUNE M14 » qui est en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie et décident de reporter au budget primitif 2023 les excédents, comme suit :

- compte 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement 69 302.40 €
- compte 001 Solde d'exécution d'investissement reporté 8 670.75 €

APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023**BUDGET PRIMITIF « BOIS M57 » :**

Section Fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	- 47 584.92 €	Dépenses	- 16 813.18 €
Recettes	+ 47 584.92 €	Recettes	+16 813.18 €
Équilibré	0.00 €	Équilibré	0.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 « Bois M57 »

BUDGET PRIMITIF 2023 « EAU M49 » :

Section Fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	- 41 448.39 €	Dépenses	- 525 211.50 €
Recettes	+ 49 351.42 €	Recettes	+525 211.50 €
Excédent	+ 7 903.03 €	Équilibré	0.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 « EAU M49 »

BUDGET PRIMITIF 2023 « COMMUNE M57 » :

Section Fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	- 155 441.25 €	Dépenses	- 128 934.00 €
Recettes	+ 172 914.40 €	Recettes	+128 934.00 €
Excédent 2023	+ 17 473.15 €	Équilibré	0.00 €

Excédent global 2023 + 17 473.15.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 « COMMUNE M57 »

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023 :

Monsieur le Maire rappelle le taux des taxes directes locales 2022 et propose une augmentation de 1%.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après vote, 6 voix pour, 1 contre,

ACCEPTE l'augmentation de 1% des taxes directes locales

La taxe foncière sur le bâti passe de 28.91% à 29.20%

La taxe foncière sur le non bâti passe de 15.35% à 15.50%

La taxe d'habitation passe de 17.36% à 17.53%

La Cotisation Foncière des Entreprises passe de 18.75% à 18.94%

REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET TRANSFORMATION ECOLOGIQUE D'UN MONTANT TOTAL DE 90 000.00 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE LA REALISATION D'UNE INTERCONNEXION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DES ALLIES, HAUTERIVE LA FRESSE ET DES ETRACHES :

L'expose du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la réalisation d'un contrat de prêt composé d'une Ligne de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 90 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne de prêt : Prêt transformation écologique – Aqua-prêt

Montant : quatre-vingt-dix mille euros

Durée de la phase de préfinancement : 6 mois

Durée de l'amortissement : 30 ans.

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 3.77 %

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt : Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06% (6 points de base) du montant du prêt.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

PRESENTATION DECLARATION PREALABLE :

Monsieur BRANTUT Georges : pour l'installation de panneaux photovoltaïque sur son habitation 43 M2.

PRIX DU M3 D'EAU POUR MAITRISER LE BUDGET EAU :

Les avis sont partagés, en réflexion.

SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC ENEDIS POUR LA DESSERTE EN ELECTRICITE DES CHAMPS PATETS :

Monsieur le Maire présente les conventions pour le passage de lignes électriques, câbles souterrains au lieu-dit « Creux Madard » sur les parcelles cadastrales, section ZB n° 59 et n° 61.

Une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros par convention sera versée par ENEDIS à la Commune.

Les conventions prennent effet à la signature.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec ENEDIS.

DIVERS :

Une note d'information sera distribuée prochainement aux habitants afin d'informer sur les travaux en cours, à savoir interconnexion des réseaux d'eau potable avec Pontarlier, projet de réfection de la route autour de la cure.

La Séance est levée à 21 h 45

Le Maire,



Pierre MILLON